



Contournement
Ouest
Montpellier

UNE NOUVELLE CONNEXION
POUR DES TRAJETS SIMPLIFIÉS

Périmètre d'étude

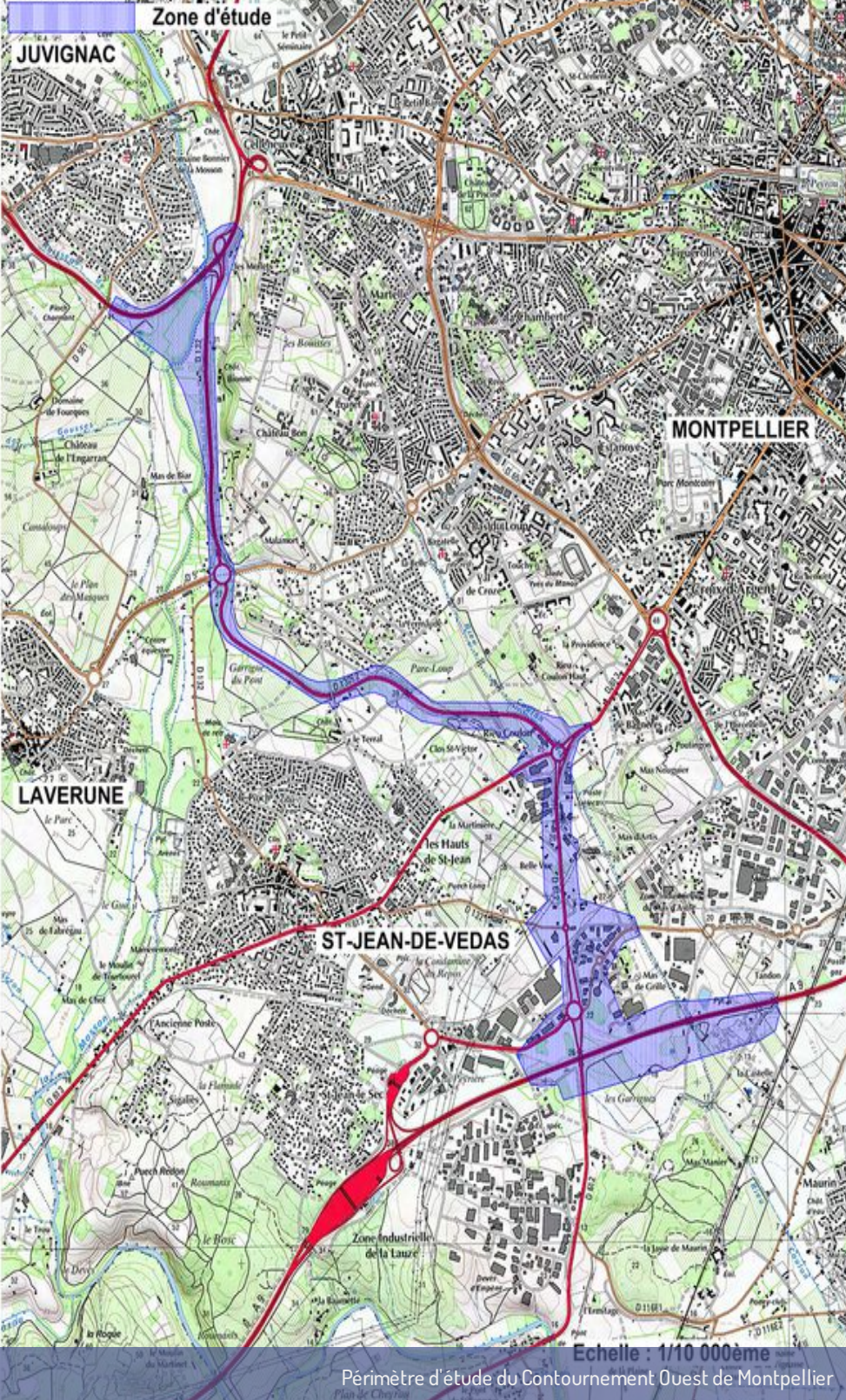
Le projet de Contournement Ouest de Montpellier est implanté sur l'ouest de la commune de Montpellier et sur deux communes limitrophes, Saint-Jean-de-Védas et Juvignac.

L'arrêté n° 2013288-0008 du 15 octobre 2013 du Préfet de Région Languedoc-Roussillon a défini le périmètre d'études délimité sur un plan au 1/10 000ème.

Ce périmètre d'étude est porté dans les Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Juvignac, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas.

Contournement Ouest de Montpellier

Arrêté Préfectoral de prise en considération d'étude
Plan annexe



[Arrêté de périmètre d'étude](#)

[Annexe zone d'étude arrêtée](#)

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Direction Transports
520, allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 Montpellier - Cedex 2

Tél. : 04 34 46 64 00
Site Internet

<http://www.contournement-ouest-montpellier.fr/projet/perimetre-d-etude-210>